

**DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets**

**Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement**

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 46

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
@  
province-sud.nc

affaire suivie par

N° 2016-20260/DENV

Nouméa, le - 1 AOUT 2016

*Le Directeur*

à

Monsieur Eric Gay  
Maire de la commune du Mont-Dore  
4468 avenue des deux baies  
BP 3  
98810 Mont-Dore

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - affichage légal

Référence : dossier de déclaration reçu le 11 janvier 2016 et complété le 19 juillet 2016

Pièces jointes : - une copie du récépissé de déclaration  
- une copie de la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Monsieur le maire,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration n 2016-20938/DENV du 19 juillet 2016 délivré au Fonds Calédonien de l'Habitat concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées de la résidence Domaine des letchis – Robinson - commune du Mont-Dore.

En application de l'article 414 – 5 du code de l'environnement de la province Sud, je vous prie de bien vouloir afficher à la mairie la copie de ce récépissé pendant une durée minimum d'un mois, avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place le texte des règles générales et des prescriptions techniques.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre le procès-verbal d'accomplissement de cette formalité à l'attention du président de l'assemblée de la province Sud, à la direction de l'environnement – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 - 98849 Nouméa Cedex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Le directeur de l'environnement**



**Jean-Marie LAFOND**